

Communiqué de presse

Nicox : L'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire du mercredi 28 avril 2021 seront tenues à huis clos

19 avril 2021 - diffusion à 17h45
Sophia Antipolis, France

Nicox SA (Euronext Paris : FR0013018124, COX, éligible PEA-PME), société internationale spécialisée en ophtalmologie, annonce aujourd'hui que, dans le contexte de la crise sanitaire et compte tenu des mesures adoptées par le Gouvernement pour freiner sa propagation, en particulier les mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements et les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, Michele Garufi, Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'administration du 26 février 2021 a décidé que l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire, convoquées sur seconde convocation, se tiendront exceptionnellement à huis clos, hors la présence physique des actionnaires. Compte tenu des difficultés techniques, liés notamment à l'authentification préalable ou en séance des actionnaires, il n'a pas été mis en place de dispositif de participation à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire par voie de conférence téléphonique ou audiovisuelle.

L'Assemblée Générale Ordinaire, suivie de l'Assemblée Générale Extraordinaire, se tiendront le mercredi 28 avril 2021 à 14 heures (heure de Paris, France) au siège social de la Société. L'ordre du jour reste inchangé.

L'avis préalable de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 5 mars 2021. L'avis de convocation a été publié au BALO du 26 mars 2021. L'avis de convocation sur seconde convocation a été publié au BALO le 16 avril 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire seront retransmises en direct et en différé en format audio sur le site internet de la Société www.nicox.com

- **Modalités d'information des actionnaires**

Les informations relatives à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont consultables sur le site internet de la Société, à l'adresse suivante : <https://www.nicox.com/fr/espace-investisseurs/#!/shareholdermeetings>.

L'avis préalable de réunion, l'avis de convocation, l'avis de convocation sur seconde convocation, les projets de résolutions ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur ces résolutions peuvent notamment être consultés sur cette page.

- **Modalités de participation des actionnaires**

Conformément aux dispositions légales et à titre exceptionnel, les actionnaires ne pourront pas poser de questions ni proposer de résolutions nouvelles pendant l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser à la Société les questions écrites de son choix. Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par e-mail :

- par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social.

- ii. par e-mail à l'adresse suivante : age2021nicox@nicox.com.

Les questions écrites doivent être transmises à la Société au plus tard le second jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire et de l'Assemblée Générale Extraordinaire, soit le 26 avril 2021.

L'ensemble des questions écrites et des réponses qui y seront apportées seront publiées sur le site internet de la Société, à l'adresse suivante : <https://www.nicox.com/fr/espace-investisseurs/#!/shareholdermeetings>. Elles seront accessibles dès que possible à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire et de l'Assemblée Générale Extraordinaire, et au plus tard avant la fin du cinquième jour ouvré qui suit.

- **Modalités de vote des actionnaires**

Les actionnaires peuvent voter uniquement à distance et préalablement à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire, selon l'une des modalités suivantes :

- i. **Par correspondance ou par procuration par voie postale** : l'actionnaire peut voter ou donner procuration au Président des assemblées ou au mandataire de son choix à l'aide du formulaire unique qui est accessible sur le site internet de la Société. Le formulaire unique doit être adressé à Société Générale Securities Services - Service Assemblée Générale - 32 rue du Champ de Tir - CS 30812 - 44312 NANTES Cedex 3. Le formulaire unique doit être reçu au plus tard le **25 avril 2021**.
- ii. **Par correspondance ou par procuration par voie électronique** : l'actionnaire peut transmettre ses instructions de vote et désigner ou révoquer un mandataire par internet via la plateforme sécurisée Votaccess. La plateforme Votaccess est ouverte depuis le 15 avril 2021 et sera ouverte jusqu'au 27 avril 2021 à 15 heures (heure de Paris, France). Afin d'éviter toute saturation éventuelle du site internet dédié, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la date limite pour se connecter au site.

Si l'établissement teneur de compte n'a pas adhéré au système Votaccess, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être faite par voie électronique jusqu'à la veille de l'Assemblée générale à 15 heures, soit le mardi 27 avril 2021 à 15 heures (heure de Paris, France), en envoyant un courriel signé électroniquement à l'aide d'un procédé de signature électronique selon les modalités indiquées dans l'avis de convocation accessible sur le site internet de la Société.

Par exception à ce qui précède, en cas de procuration donnée par un actionnaire à un autre actionnaire, à son conjoint, au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou à toute autre personne physique ou morale de son choix, y compris ceux donnés par voie électronique, celle-ci peut valablement parvenir à la Société jusqu'au quatrième jour précédant la date de l'assemblée générale (soit jusqu'au 24 avril 2021 au plus tard). Le mandataire adresse ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose, à Société Générale par courrier électronique à l'adresse¹ age2021nicox@nicox.com au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'Assemblée Générale (soit jusqu'au 24 avril 2021 au plus tard). Le formulaire doit porter les nom, prénom et adresse du mandataire, la mention « En qualité de mandataire », et doit être daté et signé. Les sens de vote sont renseignés dans le cadre « Je vote par correspondance » du formulaire. Il joint une copie de sa carte d'identité et le cas échéant un pouvoir de représentation de la personne morale qu'il représente.

En complément, pour ses propres droits de votes, le mandataire adresse son instruction de vote selon les procédures habituelles.

Aucune carte d'admission ne sera délivrée aux actionnaires.

L'actionnaire ayant exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir peut choisir un autre mode de participation à l'assemblée sous réserve que son instruction en ce sens parvienne à la Société dans les délais de réception des pouvoirs et/ou vote par correspondance mentionnés dans le présent communiqué. Les précédentes instructions reçues sont alors révoquées.

Il est rappelé que seuls seront admis à exprimer leur vote les actionnaires ayant justifié de cette qualité par l'inscription en compte des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire, soit le lundi 26 avril 2021 à zéro heure (heure de Paris, France), soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenu par l'intermédiaire habilité.

Pour plus de précisions concernant les modalités de vote à distance, les actionnaires sont invités à consulter le document intitulé "*Comment participer aux assemblées générales*" ou l'avis de convocation, accessibles sur le site internet de la Société, à l'adresse suivante : <https://www.nicox.com/fr/espace-investisseurs/#!/shareholdermeetings>.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée aux assemblées générales sur le site internet de la Société : <https://www.nicox.com/fr/espace-investisseurs/#!/shareholdermeetings>.

A propos de Nicox

Nicox S.A. est une société internationale spécialisée en ophtalmologie développant des solutions innovantes visant au maintien de la vision et à l'amélioration de la santé oculaire. Le principal programme en développement clinique de la Société est le NCX 470, un nouvel analogue de prostaglandine donneur d'oxyde nitrique, pour la réduction de la pression intraoculaire chez les patients atteints de glaucome. Nicox développe également le NCX 4251, une formulation brevetée de la fluticasone, pour les épisodes aigus de blépharite. Nicox génère des revenus provenant de VYZULTA® dans le glaucome, licencié exclusivement au niveau mondial à Bausch + Lomb et de ZERVIAE® dans la conjonctivite allergique. ZERVIAE est licencié dans plusieurs territoires, notamment à Eyevance Pharmaceuticals, LLC, pour les Etats-Unis et à Ocumension Therapeutics pour les marchés chinois et de la grande majorité d'Asie du Sud-Est.

Nicox, dont le siège social est à Sophia Antipolis (France), est cotée sur Euronext Paris (Compartiment B : Mid Caps ; Mnémo : COX) et fait partie des indices CAC Healthcare, CAC Pharma & Bio et Next 150.

Pour plus d'informations sur Nicox, ses produits ou son portefeuille : <http://www.nicox.com>.

Couverture par les analystes

Bryan, Garnier & Co	Victor Floc'h	Paris, France
Cantor Fitzgerald	Louise Chen	New York, Etats-Unis
Edson Investment Research	Pooya Hemami	Londres, Royaume-Uni
H.C. Wainwright & Co	Yi Chen	New York, Etats-Unis
Kepler Cheuvreux	Damien Choplain	Paris, France



Les positions exprimées par les analystes dans leurs notes sur Nicox leurs sont propres et ne reflètent pas celles de la Société. De plus, les informations contenues dans leurs rapports peuvent ne pas être correctes ou à jour. Nicox s'affranchit de toute obligation de corriger ou de mettre à jour les informations contenues dans les rapports des analystes.

Contacts

Nicox

Gavin Spencer
Executive Vice President, Chief Business Officer
& Head of Corporate Development
T +33 (0)4 97 24 53 00
communications@nicox.com

Relations Investisseurs & Média
Etats-Unis et Europe
LifeSci Advisors, LLC
Mary-Ann Chang
T +44 7483 284 853
mchang@lifesciadvisors.com

Relations Média
France
LifeSci Advisors, LLC
Sophie Baumont
M +33 (0)6 27 74 74 49
sophie@lifesciadvisors.com

Avertissement

Les informations contenues dans le présent document pourront être modifiées sans préavis. Ces informations contiennent des déclarations prospectives, lesquelles ne constituent pas des garanties quant aux performances futures. Ces déclarations sont fondées sur les anticipations et les convictions actuelles de l'équipe dirigeante de Nicox S.A. et sont tributaires d'un certain nombre de facteurs et d'incertitudes en conséquence desquels les résultats réels pourraient sensiblement différer de ceux décrits dans les déclarations prospectives. Nicox S.A. et ses affiliés, administrateurs, dirigeants, employés, conseils ou mandataires ne prennent pas l'engagement et ne sont pas tenus de publier des mises à jour d'une quelconque déclaration prospective ou de réviser une quelconque déclaration prospective.

Les facteurs de risque susceptibles d'avoir des répercussions significatives sur l'activité de Nicox S.A. sont exposés au chapitre 3 du Document d'enregistrement universel, rapport annuel et rapport de gestion 2020 qui a été déposé auprès de l'AMF le 1^{er} mars 2021 et qui est disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com).

Nicox S.A.

Drakkar 2

Bât D, 2405 route des Dolines

CS 10313, Sophia Antipolis

06560 Valbonne, France

T +33 (0)4 97 24 53 00

F +33 (0)4 97 24 53 99